

Mon beau-père saisit la justice

G.L.D., Italie

5 déc. 2011

Après le décès soudain de mon mari, mon beau-père a saisi la justice pour que je lui règle une somme d'argent qu'il avait prêtée à mon mari. Je ne peux pas dire ce que j'ai ressenti. J'ai consulté mon avocat car le règlement d'une telle somme était une injustice. Et mon calvaire a commencé. Lors de la première audience, le juge a décidé que j'aurais seulement à assumer les frais des obsèques mais

mon beau-père n'a pas été satisfait car il voulait que je règle une somme bien plus élevée.

J'ai ainsi eu recours à saint Josémaria et j'ai fait une neuvaine. Quelque temps après, ma belle-sœur m'a téléphoné pour me dire que mon beau-père avait retiré sa plainte. Je n'en revenais pas. C'était miraculeux. Je rends grâce à Dieu pour l'intercession de saint Josémaria qui m'a accordé cette faveur. Cette douloureuse histoire est finie et désormais ma relation avec mon beau-père s'est pacifiée.